

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 8 avril 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 22h12.

Etaient présents :

Audeux : Mme Françoise GALLIOU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Guillaume BAILLY (à partir du 5), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY
Bonnay : M. Gilles ORY Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Nancray : M. Vincent FIETIER Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Loïc ALLAIN Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient présents en visioconférence : **Avanne-Aveney** : M. Joël GODARD suppléant de Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon** : Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Benoit CYPRIANI, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Thierry PETAMENT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Sylvie WANLIN, **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU, **Chalèze** : M. René BLAISON, **Champoux** : M. Romain VIENET Chaucenne : Mme Valérie DRUGE Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Fontain : Mme Martine DONEY Gennes : M. Jean SIMONDON Grandfontaine : M. Henri BERMOND Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Saint-Vit : Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoit VUILLEMIN Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Etaient absents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Philippe CREMER, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR Boussières : Mme Hélène ASTRIC ANSART Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chevroz : M. Franck BERNARD La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mery-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noiron : M. Claude MAIRE Novillars : M. Bernard LOUIS Palise : M. Daniel GAUTHEROT Vaire : Mme Valérie MAILLARD

Secrétaire de séance : M. Marcel FELT

Procurations de vote :

T. JAVAUX à L. ALLAIN, M. BERNABEU à J.P. MICHAUD, H. ALEM à A. TERZO, F. BAEHR à M. ZEHAF, G. BAILLY à L. FAGAUT (jusqu'au 4), P. BILLEREY à O. GRIMAITRE, N. BOUVET à A. MARTIN, F. BRAUCHLI à A. POULIN, C. CAULET à A. POULIN, A. CHASSAGNE à C. LIME, A. CHAUVET à C. DEVESA, J. CHETTOUH à J. SORLIN, B. CYPRIANI à N. SOURISSEAU, L. GAGLIOLO à F. BOUSSO, S. GHARET à A. BENEDETTO, A. GHEZALI à N. BODIN, V. HALLER à M. ETEVENARD, P.C. HENRY à M. LEMERCIER, J.E. LAFARGE à C. DEVESA, M. LAMBERT à M. LEMERCIER, A. LAROPPE à F. BOUSSO, J.E. LOUHKIAR à C. WERTHE, C. MICHEL à M. ZEHAF, M.T. MICHEL à D. HUGUET, T. PETAMENT à L. FAGAUT, M. PIGNARD à C. WERTHE, Y. POUJET à S. COUDRY, F. PRESSE à N. SOURISSEAU, K. ROCHDI à L. CROIZIER, J.H. ROUX à J. SORLIN, S. WANLIN à S. COUDRY, A. BLESSEMAILLE à J. KRIEGER, D. PAINEAU à J. ANDRIANSEN, R. BLAISON à C. MAGNIN-FEYSOT, R. VIENET à C. MAGNIN-FEYSOT, F. BAILLY à O. LEGAIN, C. BOTTERON à S. RUTKOWSKI, V. DRUGE à P. AYACHE, F. BERNARD à G. ORY, J.F. MENESTRIER à G. ORY, M. LEOTARD à J.M. BOUSSET, M. DONEY à F. LAIDIE, J. SIMONDON à V. FIETIER, H. BERMOND à J.P. MICHAUD, R. BOROWICK à D. HUOT, C. LINDECKER à D. HUOT, P. CORNE à F. TAILLARD, D. PARIS à E. BOURGEOIS, J.M. CAYUELA à P. CONTOZ, C. MAIRE à F. GALLIOU, B. LOUIS à F. TAILLARD, A. OLSZAK à P. CHANEY, C. BARTHELET à G. GAVIGNET, N. DUSSAUCY à P. SIMONIN, A. BIHR à P. ROUTHIER, B. VUILLEMIN à P. CONTOZ, L. BARBAROSSA à Y. GUYEN, V. MAILLARD à L. ALLAIN, D. LEGAIN à J.M. JOUFFROY

Délibération n°2021/005607

Rapport n°23 - Modification de la composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

Modification de la composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

Rapporteur : Christian MAGNIN-FEYSOT, Vice-Président

Commission : Proximité, santé, culture et sport

Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire x

Résumé :

Le Conseil Communautaire par délibération en date du 9 novembre 2020, s'est prononcé favorablement à la création de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité et sur sa composition conformément aux dispositions de l'Article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin de parfaire le fonctionnement de cette instance et d'ajuster sa composition de façon à lui permettre de répondre à la fois aux ambitions de notre territoire et de couvrir l'ensemble des missions qui lui sont confiées par la loi, il est proposé de modifier la composition du collège d'élus en le renforçant et en le passant de 8 à 14.

Composition de la CIA

Le Conseil Communautaire, par délibération en date du 9 novembre 2020, s'est prononcé favorablement, conformément aux dispositions de l'Article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la création de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité et sa composition.

Afin de parfaire le fonctionnement de cette instance et d'ajuster sa composition de façon à lui permettre de répondre à la fois aux ambitions de notre territoire et de couvrir l'ensemble des missions qui lui sont confiées par la loi, il semble utile de renforcer le collège des élus, et d'ajouter aux 8 élus communautaires, représentants chacun des 8 secteurs géographiques de la Communauté urbaine, 6 autres élus communautaires en charge, dans le cadre des missions qui leur ont été confiées, de l'amélioration de l'un ou de plusieurs des maillons de la chaîne de déplacement (transport, voirie, Etablissement Recevant du Public, Installations Ouvertes au public), du cadre de vie, ou en charge des nouvelles technologies en lien avec l'Open Data et le numérique.

En conséquence de la volonté susmentionnée, il est proposé de modifier l'organisation de la CIA, proposée par le Conseil Communautaire du 9 novembre 2020 :

Sa composition deviendrait alors la suivante :

- Un collège d'élus composé de 14 conseillers communautaires
- Un collège d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville, **dont la composition reste quant à elle inchangée.**

A noter que l'ensemble des autres dispositions relatives à la création et la composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité, entérinées par la Délibération du Conseil Communautaire du 9 novembre 2020, restent inchangées

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la modification de la composition de la CIA, et sa nouvelle organisation comme ci-dessus énoncée.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président